

# Collège Fernand Léger : on y va les 3<sup>e</sup> !

Quatorze élèves germanistes de 3<sup>e</sup> des collèges Pierre Simon de Laplace de Lisieux et Fernand Léger de Livarot ont un projet ambitieux : récolter assez d'argent pour les aider à financer leur voyage scolaire à Stuttgart, en Allemagne.

" Les élèves de 3<sup>e</sup>, marqués par une période de COVID et une baisse des voyages scolaires par la suite, pour la plus grande majorité, ne sont jamais allés en Allemagne " a expliqué Anne Harberlag, professeur d'allemand dans les deux établissements.

Il est temps de changer cela.

## Un travail d'équipe

" Les élèves ont organisé leur voyage. Aller et retour en train, car c'est plus écologique et moins cher, deux nuits en auberge de jeunesse, parce que c'est plus convivial, et puis trois jours pour les visites : de la ville, du musée Porsche, de la tour de la télévision et le musée des illusions. "

La liste s'allongeait, ainsi que les coûts. Le collège, le foyer socio-éducatif, participent financièrement, tout comme les familles, à hauteur de 170 €. Mais ce n'est pas suffisant. " Les élèves ont alors eu l'idée de lancer une campagne de financement participatif via la plateforme la Trousse à projets, une plateforme proposée par l'Éducation nationale et fondée sur une charte respectant les règles et valeurs de l'école " a souligné l'enseignante.

## 910 € collectés à ce jour

Les particuliers et les entreprises peuvent ainsi contribuer à ce projet qui apprend aux élèves à travailler en groupe, organiser un voyage, utiliser la langue allemande, apprise depuis plus de trois ans maintenant. L'ouverture culturelle, en dehors des frontières de la France, est une compétence clé pour réussir dans le monde actuel.

Le coût global se monte à 3 300 € dont 1 800 € pour l'hébergement et 1 500 € pour le transport. À ce jour, 910 € ont été collectés. L'objectif minimum est fixé à 1 300 € et il reste encore 20 jours pour apporter sa contribution. Bien entendu, les élèves apprécieraient d'atteindre l'objectif optimum de 2 500 €.

Tous les dons effectués sur la plateforme donnent droit à une déduction fiscale de 60 %, dans la limite des plafonds prévus par la loi.